



Concours : Troisième concours du CAPES et du CAFEP-CAPES

Section : Langues vivantes

Option : ALLEMAND

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Fabienne PAULIN-MOULARD
Présidente du jury

SOMMAIRE

Avant-propos..... p.2

Rappel des épreuves..... p.4

Rapport sur l'épreuve d'admissibilité

- Traduction : se référer au rapport du Capes externe d'allemand 2018

Rapport sur l'épreuve d'admission

- Entretien à partir d'un dossier : se référer au rapport du Capes externe d'allemand 2018

Avant-propos

Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.

	Troisième concours du Capes	Troisième concours du Capes-Cafep	TOTAL
Nombre de postes	9	4	13
Candidats inscrits	103	38	157
Présents à l'épreuve écrite	46	20	66
Admissibles	19	9	28
Admis	9 + 1 sur liste complémentaire	4	14

Le jury s'est réjoui d'avoir, cette année encore, pourvu tous les postes et d'avoir même reçu un candidat sur liste complémentaire.

Nous encourageons vivement les candidats malheureux à se présenter de nouveau l'an prochain car les prestations de certains d'entre eux permettent d'envisager le concours l'an prochain sous les meilleurs auspices.

Ces données chiffrées attestent de la bonne tenue de ce concours qui attirent des candidats aux profils et parcours très variés. Nous saluons leur courage de se présenter à des épreuves qui sont parfois fort éloignées des exercices qu'ils ont pratiqués jusque-là.

Afin d'optimiser leur chance de réussite, nous leur rappelons que la traduction est un exercice qui requiert un entraînement très régulier. Traduire un peu tous les jours, en alternant thème et version, est une garantie de progrès pour peu que l'on adjoigne à cette pratique régulière un apprentissage systématique et méthodique du lexique et de la grammaire.

Nous insistons en particulier sur ce dernier point qui reste le point faible d'un grand nombre de copies, comme on peut le constater dans la partie concernant les commentaires des soulignements.

Un trop grand nombre de candidats néglige encore cette partie qui, rappelons-le, constitue un quart de la note de traduction. Il convient donc de se former au commentaire linguistique afin de savoir décrire, avec un vocabulaire simple et précis, les faits de langue concernés. Les choix opérés pour ces passages soulignés n'ont rien de pièges insurmontables. Ils ont pour objet de soumettre à la réflexion des candidats des faits de langue que tout professeur doit être capable d'expliquer à ses élèves. Cette partie de l'épreuve de traduction est donc capitale car elle évalue des compétences et connaissances dont un futur professeur d'allemand a besoin pour répondre aux interrogations des apprentis germanistes qui lui sont confiés et les aider à enrichir leur bagage linguistique.

Quant à l'oral, nous ne saurions trop rappeler aux candidats que, s'il est attendu d'eux qu'ils parlent un allemand fluide et grammaticalement correct, parler l'allemand ne suffit pas.

Une bonne préparation se concentrera également sur la langue française qu'il faut maîtriser de manière correcte afin de pouvoir faire face aux diverses facettes du métier, notamment dans les relations avec la communauté éducative et les parents.

Elle se concentrera également sur l'actualité et la culture en général des pays de langue allemande. S'il n'est pas exigé une culture encyclopédique, il convient tout de même d'avoir des repères historiques

et littéraires permettant de décoder des documents utilisables en classe. Nous encourageons donc les candidats à lire quelques ouvrages de culture générale concernant les pays de langue allemande. Nous leur conseillons également de s'informer sur le système scolaire français.

Les épreuves de ce concours étant les mêmes que celles du Capes externe, nous renvoyons à la lecture attentive du rapport du Capes et Cafep-Capes externe 2018 qui fournit des conseils détaillés pour l'écrit comme pour l'oral.

Nous souhaitons pleine réussite aux futurs candidats et félicitons chaleureusement les lauréats de cette année.

Ludger Herzig
Vice-président

Fabienne Paulin-Moulard
Présidente

RAPPEL DES EPREUVES

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Epreuves d'admissibilité : Traduction (coefficient 1)

(Seconde épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du Capes d'allemand)

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures

B. — Epreuves d'admission : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier (coefficient 1)

(Seconde épreuve orale d'admission du concours externe du Capes d'allemand)

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

L'épreuve d'admission doit, en outre, permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury.

Durée de la préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie)